

RÉFORMER L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE PAR LE SAVOIR EXPÉRIENTIEL :

LE LIVRE BLANC DES PERSONNES CONCERNÉES POUR ORIENTER LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

POUR LES ENFANTS QUI NE PEUVENT PLUS SE BATTRE, POUR LES ENFANTS QUI VIENDRONT APRES NOUS



HISTORIQUE

7 MAI 2024 MANIFESTATION DEVANT L'ASSEMBLÉE

15 MAI 2024

AUDITION DU COMITÉ AU CESE PAR LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ DANS LE CADRE DE LA SAISINE PARLEMENTAIRE: "LA PROTECTION DE L'ENFANCE"

25 SEPTEMBRE 2024

MODILISATION AVEC LE COLLECTIF LES 400 000 POUR UNE PROTECTION DE L'ENFANCE DIGNE - POUR LES DROITS DES ENFANTS

19 MARS 2024

CRÉATION DU COMITÉ DE VIGILANCE DES ENFANTS PLACÉS

14 MAI 2024

PREMIÈRE AUDITION DES MEMBRES DU COMITÉ À LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES MANQUEMENTS DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROTECTION DE L'ENFANCE 9 JUIN 2024

DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE 9 OCTOBRE 2024

LA COMMISSION D'ENQUÊTE RELANCÉE & MOBILISATION FLASH DEVANT LE PALAIS BOURBON

QUI SOMMES NOUS ?

Accompagné par Les Oubliés de la République, le Comité Vigilance des Enfants Placés est une initiative portée par d'anciens enfants placés, qui ont eux-mêmes vécu les défaillances systémiques de la protection de l'enfance en France.

Nous avons fait le choix de nous rassembler afin d'exprimer notre voix collective et proposer des solutions concrètes aux problèmes identifiés. que nous avons Commission l'occasion de la d'Enquête parlementaire sur dysfonctionnements de la protection de l'enfance.

Nos réflexions et recommandations sont validées par des experts et des scientifiques issus de divers domaines académiques : médecins, psychologues, économistes, éducateurs, sociologues....

Notre objectif est clair : améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), afin qu'ils bénéficient de conditions de vie décentes, d'un cadre protecteur et bienveillant ainsi que du plein exercice de leurs droits, afin de leur permettre de se construire un avenir digne.



17 OCTOBRE 2024

SOUTIEN EN PRÉSENTIEL DES JEUNES VICTIMES AU PALAIS DE JUSTICE DE CHATEAUROUX

28 JANVIER 2025

SECONDE AUDITION DES MEMBRES
DU COMITÉ À LA COMMISSION
D'ENQUÊTE SUR LES
MANQUEMENTS DES POLITIQUES
PUBLIQUES DE PROTECTION DE
L'ENFANCE

26 MARS 2025

PARTICIPATION À "L'ATELIER DES LOIS" À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR DÉBATTRE DES RÉPONSES À APPORTER À LA CRISE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE.

7 JANVIER 2025

VISITE TERRAIN DE LA RÉSIDENCE SOCIALE À ORIENTATION ÉDUCATIVE (RSOE) DES APPRENTIS D'AUTEUIL À TOULON

13 FÉVRIER 2025

AUDITION DU COMITÉ À LA CIIVISE

AVDII 2025

MOBILISATION GÉNÉRALE DEVANT
L'ASSEMBLEE NATIONALE, AFIN DE
RÉAGIR PUBLIQUEMENT AUX
CONCLUSION DU RAPPORT ISSU DE LA
COMMISSION D'ENQUÊTE ET DE
RAPPELER I PROENCE D'UNE ACTION
POLITIQUI FORTE ET IMMÉDIATE
E PUBLICATION DE NOTRE LIVRE BLANC

CHIFFRES CLES

300 MEMBRES PLUS DE **40**AUDITIONS SUIVIES

3 AUDITIONS



2

CONSTATS DE L'ETAT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE

"

Aujourd'hui, la protection de l'enfance en France est confrontée à de nombreux dysfonctionnements : absence de normes. manque de movens. encadrement insuffisant, absence de suivi après la majorité, structures inadaptées à certains besoins spécifiques, décisions judiciaires prises à la va-vite, parfois éloignées de l'intérêt réel de l'enfant, maltraitance physique sexuelle. OΠ médicamentation, harcèlement, suicide...

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : un grand nombre d'enfants placés connaissent des parcours marqués par l'instabilité, la précarité et la marginalisation pendant et après leur sortie du dispositif.



J'AI DIT À UNE ASSISTANTE SOCIALE CE QUI SE PASSAIT. ELLE M'A RÉPONDU QU'ON SAIT CE QUE L'ON QUITTE, ON NE SAIT PAS CE QUE L'ON TROUVE, EN GROS FERME TA GUEULE. -N

Beaucoup basculent dans la grande pauvreté, la délinquance ou l'errance faute d'un accompagnement adapté voire, de l'absence pure et simple de cet encadrement. Il est urgent d'agir pour réformer en profondeur ce système, afin que chaque enfant placé ait une réelle chance de réussir sa vie.

Être enfant placé en 2025, c'est porter tous les stigmates d'une enfance troublée et parfois chaotique, marquée de violence, de droits bafoués et de solitude. Pourtant, la société française ne reconnaît pas cette situation qui devrait, de fait, faciliter l'ouverture et l'accès à la santé, à la justice, à la formation.



JE ME DIS SI JE N'AVAIS PAS ÉTÉ LÀ CE JOUR-LÀ POUR LES DEUX BAH PERSONNE SERAIT RENTRÉE DANS LEUR CHAMBRE DONC ELLES SEPAIENT MODTES.

ON N'A PERSONNE DANS LES FOYERS. ON NE PEUT PAS ALLER VOIR UN ÉDUCATEUR POUR DIRE "OUAIS ÇA NE VA PAS", (CAR IL VA NOUS RÉPONDRE) "OUAIS MAIS REGARDE IL A TOUJOURS PIRE QUE TOI".

NON. NON. EN FAIT C'EST BON ON N'EST PAS LÀ POUR ENTENDRE QU'IL A PIRE QUE TOI SINON TU N'AVANCES PAS DANS TA VIE. T'ES LIVRÉ À TOI-MÊME ET LES SEULES PERSONNES À QUI TU PEUX PARLER DE TES PROBLÈMES, DE CE QUI NE VA PAS, DE COMMENT TU TE SENS. LES JEUNES DES TOUT EN LES RENCONTRANT. FAIT LES JEUNES DES FOYERS ILS SONT AUSSI FRAGILES QUE TOI ET QU'À TOUT MOMENT ILS SE FASSENT LA MÊME CHOSE, QU'ILS PEUVENT **AVANCE D'ENCAISSER** PROBLÈMES ALORS QU'EUX ILS NE VONT DÉJÀ PAS BIEN PARCE QU'IL PERSONNE POUR LES ÉCOUTER AUSSI. ILS PEUVENT **VRILLER** ET LES FAIRE UNE CONNERIE AUSSI. -M

LÉGIMITÉ

Nous avons été placés.

Nous savons ce que signifie grandir sous la protection de l'État et des Départements, avec ses forces et failles. ses Nous sommes وما premiers concernés ces par réformes et les mieux placés pour témoigner des dysfonctionnements et des besoins réels des enfants confiés à l'ASE.

Nous avons été au cœur d'un système que peu de gens connaissent. Nous avons été marqués, dès l'enfance, par stigmate d'être placé. Nous avons malgré nous, devenir experts en droit, en santé mentale, en soin, en violence sociale, voire même, souvent prendre la place de ceux qui doivent nous protéger.



PRÉSENTATION DU COMITÉ

02

CONSTATS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

04

NOTRE LÉGITIMITÉ

05

NOS REVENDICATIONS

SANTÉ

08

GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS

09

MISE EN PLACE DE PLANS DE PRÉVENTION EN SANTÉ MENTALE ET VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES 10

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE TOTALE ET À VIE DES SOINS MÉDICAUX

RENFORCEMENT DU SUIVI ET DES CONTRÔLES PORTANT SUR LA PRESCRIPTION ET L'USAGE DES PSYCHOTROPES. 12





LIEUX DE PLACEMENT

14

CRÉATION D'UN ORGANISME DE CONTRÔLE INDÉPENDANT DES LIEUX DE PLACEMENTS 15

DES LIEUX DE PLACEMENT Adaptés aux enfants Accueillis 16

ÉTABLISSEMENT D'UN
CADRE NATIONAL ET DE
NORMES COMMUNES 17

PRISE EN CHARGE GARANTIE
JUSQU'À 25 ANS OU LA FIN
DU CURSUS ÉTUDIANT
18

LE LIEN AVEC LES PARENTS 19

DROIT	•	20
ACCÈS À L	JN AVOCAT	21
DES FRAI	I CHARGE S de Justi Ements	CE LIÉS
DE COI DROITS	RE AUX E Nnaître Et les Ce	LEURS VOIES
LIBERTÉ	D'ORIEI ONELLE	NTATION

NIVEAU NATIONAL

28

AUGMENTATION DES MOYENS DE JUSTICE 29

IMPOSER L'APPLICATION DES LOIS DÉJÀ EXISTANTES ET PUBLIER LES DÉCRETS EN ATTENTE DE PUBLICATION 29

RÉTABLISSEMENT D'UN MINISTÈRE DE L'ENFANCE DE PLEIN EXERCICE 30

ASSURER UNE INDÉPENDANCE FINANCIÈRE AUX ADEPAPE

CRÉER UNE COMMISSION DE RÉPARATION ET D'INDEMNISATION POUR LES ENFANTS PLACÉS 32



REMERCIEMENTS
34
GLOSSAIRE
35

#ONSERALÀ



GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS AUX JEUNES

Les ieunes de l'ASE rencontrent de nombreuses difficultés accéder à des soins, même les plus courants. Très peu d'entre eux ont traitant médecin Physicure expliquent facteurs cette problématique • pénurie professionnels de santé, refus de certains praticiens de prendre en charge les jeunes de l'ASE, des CSS non mises à jour, manque de professionnels pour accompagner les jeunes en RDV.

IL N'ÉTAIT PAS PRIS EN CHARGE AU NIVEAU PSYCHOLOGIQUE, CELA A FAIT UNE GROSSE RUPTURE DANS NOTRE RELATION, MÊME AVEC MOI IL ÉTAIT UN PEU VIOLENT. IL A ÉTÉ LA PREMIÈRE VICTIME. POURTANT PROFESSIONNELS... JE PENSE QUE CELA A AGGRAVÉ SA MALADIE. SURTOUT PSYCHOLOGIQUEMENT. JE PENSE QU'IL Y A EU DES PROFESSIONNELS QUI NE SONT PAS INTÉRESSÉS À MON FRÈRE. À CE QU'IL POUVAIT FAIRE ET NE PAS FAIRE. IL A FAIT DE L'ÉBÉNISTERIE. PUIS PENDANT QUELQUES ANNÉES IL A ÉTÉ SUICIDAIRE. C'ÉTAIT UN BLACK OUT TOTAL POUR LUI. MOI C'ÉTAIT MA PÉRIODE DE LYCÉE, ET TOUS LES JOURS IL M'APPELAIT POUR ME DIRE QU'IL VOULAIT SE SUICIDER. L'ASSISTANTE SOCIALE LE SAVAIT ET ELLE LAISSAIT FAIRE. -X

Afin de répondre aux besoins de santé de Ces ieunes. nous proposons que les départements mettent en place des centres de santé mobile, composés à minima. médecin aénéraliste. de psychologues. psychiatres. d'infirmiers et de avnécologues. médecines douces

Ces professionnels se rendraient directement dans les structures d'accueil pour prendre en charge les jeunes. Ces centres garantiraient non seulement un accès aux soins sur le long terme, mais ils seraient également spécifiquement formés pour la prise en charge des jeunes de l'ASE:

- Création du centre de santé mobile départemental dédié aux ieunes de l'ASE.
- Garantir aux enfants la possibilité d'avoir recours au secret médical conformément à l'article L.1111-5 du code de la santé publique.

POUR ALLER PLUS LOIN:

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS (N.D.). PRISE EN CHARGE DU PATIENT MINEUR.

MISE EN PLACE DE PLANS DE PREVENTION EN SANTÉ MENTALE ET CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Lieux de placements multiples, proximité de grande avec nombreux adultes et enfants. des multiplicité intervenants. mauvais traitements. fragilités, parcours chaotiques...

Les enfants placés évoluent dans des environnements où la dégradation de la santé mentale et les violences sexuelles sont plus fréquentes que dans la population générale. Afin de garantir le bien-être et la sécurité des enfants placés, la mise en place de plans de prévention en santé mentale et de violences sexuelles s'impose :

- Permettre l'accès aux professionnels de santé du secteur privé.
- Garantir autant que faire se peut la confidentialité de la relation patient-médecin.
- Possibilité pour les enfants et jeunes de choisir son psychologue spécialisé et adapté à ses besoins.

POUR

LOIN:

ADVERSE

DEATH

EXPERIENCES

HEALTH, 9, 106.

"

JE N'AI EU AUCUN SUIVI. J'AI DU MAL À ÉCRIRE. J'AI DÉCIDÉ TOUTE SEULE D'ALLER VOIR L'ORTHOPHONISTE. ELLE M'A DEMANDÉ SI J'AVAIS EU DES PROBLÈMES DURANT L'ENFANCE. ELLE M'A DIT OUF J'AVAIS DES DÉFLEXES ADCHAÏQUES NON DÉVELODDÉS, TOUT CELA FAIT DADTIE DE LA DDISE EN CHARGE DE L'ENFANT PLACÉ QUOI... J'AI VU UNE ORTHOPHONISTE QUAND J'ÉTAIS ENFANT PARCE QUE J'AVAIS -40/20 EN DICTÉE. LA DDASS M'A FAIT UNE SÉRIE DE TESTS ET À SEULEMENT 12 ANS J'AI VU L'ORTHOPHONISTE. JE PENSE QU'IL FAISAIT TOTALEMENT CONFIANCE À LA FAMILLE D'ACCUEIL..ET MA RÉFÉRENTE EST PARTIE EN CONGÉ MATERNITÉ DONC ELLE N'A PAS ÉTÉ REMPLACÉE. SI JE REMETS DANS LE CONTEXTE. MA PREMIÈRE TENTATIVE DE SUICIDE JE L'AI FAIT PEU DE TEMPS AVANT SON DÉPART EN CONGÉ. JE L'ALMAL VÉCU ET J'ALDONC FAIT MA DEUXIÈME TENTATIVE.

Bien souvent les placements et les mauvais traitements subis par les enfants placés ont conséquences à long terme en matière de santé et d'espérance de vie. Il nous paraît indispensable que les enfants avant eu un parcours en protection de l'enfance bénéficient d'une gratuité totale des soins dont ils pourraient avoir besoin tout au lona de leur vie.

D'après les études cliniques, en

moyenne, chez les enfants placés, l'espérance de vie est réduite de 20 ans

DIUS ANDA, R.F., ET AL. (2009). THE RELATIONSHIP OF CHILDHOOD Sur un plan plus large, le risque est multiplié par deux concernant les maladies cardio-vasculaires. cancers et les AVC. Au regard des insuffisances respiratoires, le risque est multiplié par trois.

Sur le plan de la santé mentale, on recense 11 fois plus de démences. fois plus de syndromes dépressifs et de tentatives de suicide que dans la population aénérale:

- Création d'un accès à la santé prise en charge à 100% et facilitation d'une d'affection reconnaissance longue durée
- Permettre a tous les enfants d'être suivi dehors en l'institution dans les cabinets privés de psychologie.

CESE (2024), ENTRETIEN AVEC LA PROFESSEURE CÉLINE GRECO, CHEFFE DU SERVICE DE MÉDECINE DE LA DOULEUR ET PALLIATIVE, HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES.

ALLER

HISTORY OF PREMATURE

OF

MEMBERS, BMC PUBLIC

TO

FAMILY

BLEU (N.D.). FRANCE SANTÉ : LA DOUBLE PEINE DES ENFANTS DE L'AIDE SOCIALE.

HUGHES, K ET AL (2021). HEALTH AND FINANCIAL COSTS OF ADVERSE CHILDHOOD EXPERIENCES 28 EUROPEAN COUNTRIES: SYSTEMATIC REVIEW AND META-ANALYSIS. LANCET.

PRISE EN CHARGE TOTAL FINANCIERE E' VIE DES SO MEDICAUX ET SANTE MENTA

RENFORCEMENT DU SUIVI ET DES CONTRÔLES PORTANT SUR LA PSYCHIATRIE ET L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES

Les chiffres montrent que enfants placés recoivent plus de médicamenteux traitements bénéficient d'un accès moindre à la psychothérapie que les enfants Cette situation peut s'expliquer par l'absence de moyens en santé mentale, aussi bien en pédopsychologie qu'en pédopsychiatrie.

Rappelons cependant aue à traitement recours un médicamenteux doit être justifié par besoin médical spécifique, clairement identifié par un médecin de nombreux spécialiste. Or. enfants placés nous ont rapporté d'utilisation des cas psychotropes sur leur personne hors de tout cadre légal. Ces usages dévoyés des psychotropes, ayant pour objectif de « faciliter » le travail des professionnels, ont de lourdes conséquences sur enfants qui en font l'objet.

traitements Ces sont pourtant soumis à un cadre légal strict et à prescription médicale nominative. En conséquence, il est nécessaire de faire connaître de l'utilisation de cadre psychotropes aux professionnels, de rappeler que ces traitements ne sont pas anodins et au'ils comportent des risques.

Il est également nécessaire de renforcer l'accès aux soins en santé mentale (psychologues, psychiatres...) et de respecter la législation spécifique en vigueur sur les soins en santé mentale.

Pour finir. il est essentiel de rappeler aux professionnels le qui cadre légal entoure les hospitalisations en psychiatrie, les droits spécifiques liés aux hôpitaux psychiatriques et la nature de ces lieux, listés en France comme des lieux de privation de liberté.

En Haute-Savoie, entre 2009 et 2010, 14 % des enfants en institution et 5 % des enfants en famille d'accueil prenaient un traitement médicamenteux, à posologie élevée et comprenant 10 fois plus d'antipsychotiques que d'antidépresseurs.

Selon le Code de l'action sociale et de la famille, le service de l'aide sociale à l'enfance se doit « d'apporter un soutien matériel. éducatif et psychologique ». Mais le constat partagé est celui d'une double difficulté, d'une part liée aux déficits de ressources humaines l'accompagnement pour troubles psychologiques, et d'autre problématiques part aux d'articulations entre l'ASF et le secteur sanitaire.

LE DIRECTEUR DU FOYER OÙ J'ÉTAIS PLACÉ M'A FAIT INTERNER ILLÉGALEMENT DANS UN HÔPITAL PSYCHIATRIQUE.

MON CALVAIRE A DURÉ CINQ SEMAINES, J'AI ÉTÉ TOTALEMENT COUPÉ DU MONDE, DROGUÉ ET TRÈS GRAVEMENT MALTRAITÉ, J'AVAIS 9 ANS.

LES DROGUES ONT ENTRAÎNÉ LA PARALYSIE DE MA MÂCHOIRE DÈS LE PREMIER SOIR, AYANT NÉCESSITÉ UN TRAITEMENT D'URGENCE. LE LENDEMAIN, JE ME SUIS RÉVEILLÉ AVEUGLE, CE QUI A BEAUCOUP FAIT RIRE L'UN DES SOIGNANTS, LORSQUE CE DERNIER M'A VU. PANIQUÉ, ME COGNER CONTRE LES MURS ET LE J'AI ÉTÉ TRAITÉ DE **PARTICULIÈREMENT DÉGRADANTE** CERTAINS SOIGNANTS. LES **PROPOS** BRIMADES DONT JE FUS VICTIME ONT ÉTÉ D'UNE VIOLENCE INOUÏE ET D'UNE INDIGNITÉ TOTALE. IL M'A FALLU DES ANNÉES DE THÉRAPIE POUR APPRENDRE À VIVRE AVEC CELA. MÊME SI J'AI RÉUSSI. UNE FOIS MAJEUR. À CONDAMNER L'HÔPITAL EN QUESTION, CELA ME MARQUERA JUSQU'À LA FIN DE MES JOURS...

POUR ALLER PLUS LOIN:

20 MINUTES (2025), NORD : UNE ASSISTANTE MATERNELLE DE 60 ANS DROGUAIT DES ENFANTS POUR ALLER EN BOITE.

ASSEMBLÉE NATIONALE (2024), PROPOSITION DE RÉSOLUTION TENDANT À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES DÉFAILLANCES DE L'ASF

HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'AGE (2023) L'AIDE ET LE SOIN AUX ENFANTS ET ADOLESCENTS EN PÉDOPSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE

LA GAZETTE DES YVELINES (2018). HÔPITAL INTERNE À NEUF ANS : IL SE BAT POUR L'ÉVITER À D'AUTRES.

ONPE (2012) LA SANTÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE. CREAI RHÔNE-ALPES, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE, ORS RHÔNE-ALPES, IREPS RHÔNE-ALPES.

TERRA NOVA (2024). SANTÉ MENTALE DES JEUNES PLACÉS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE.

Selon la proposition de résolution tendant à la création commission d'enauête de l'Assemblée nationale sur les défaillances de I'ASF les professionnels de santé sont formels : les enfants de l'ASE sont les laissés-pour-compte de la santé et sont moins bien soignés que les autres enfants, « Seulement 10% de ces enfants auraient un suivi médical effectif ». Plus encore. selon le rapport 2021 du Défenseur des droits sur la santé mentale des enfants. enfants " Ces paradoxalement peu pris en charge par les dispositifs de pédopsychiatrie ».

L'insuffisance de l'accès aux soins se conjugue avec, en amont, un réel déficit d'accès à la prévention et à la détection des troubles psychologiques. Ceci se traduit par un accès retardé aux soins. « Le contact avec les services pédopsychiatrie se fait le plus souvent en situation de crise ». (Emmanuelle Severino, 2024)

NOS REVENDICATIONS POUR LES LIEUX DE PLACEMENT

SONT DES ANCIENS ENFANTS PLACES

CRÉATION D'UN ORGANISME



Cet organisme. totalement indépendant sous l'éaide Défenseur des droits, aura comme mission de garantir le bien-être et la sécurité des enfants confiés. П veillera à la qualité et à la conformité des lieux placements. Il aura la possibilité de contrôler l'ensemble des lieux de placements de facon inopinée collectif famille (Accueil et d'accueil). Il aura accès à tous les lui sembleront documents aui nécessaires. Il disposera de la liberté d'échanger avec le public accueilli et les professionnels.

L'instance pourra être saisie aussi bien par les professionnels que par les enfants confiés, elle sera répartie sur l'ensemble du territoire national.

organisme Cet publiera des rapports sur les établissements contrôlés. permettant ainsi rendre compte mais également de faire remonter les incidents et les bonnes pratiques. Il aura capacité judiciaire pour. notamment. les établissements poursuivre défaillants ou exiger des mises à l'abri d'enfants en danger.

Il pourra requérir auprès des autorités compétentes la fermeture temporaire de structures en cas de manquements graves.

POUR ALLER PLUS LOIN:

CESE (2024). LA PROTECTION DE L'ENFANCE EST EN DANGER : LE CESE ADOPTE UN AVIS.

DES LIEUX DE PLACEMENT ADAPTÉS

Le placement doit favoriser l'inclusion des enfants placés, tout en respectant leurs besoins spécifiques, pour adapter les structures au mieux.

Chaque enfant doit bénéficier de l'accompagnement dont il a besoin dans des établissements, des lieux de familles d'accueil...) vie (fovers. adaptés en termes de locaux, de personnel et de prise en charge. Les établissements devront prouver leur capacité, notamment matérielle et humaine, à répondre aux besoins que nécessitent enfants les au'ils accueillent. Ils devront garantir leur bien-être et leur sécurité.

En ce sens, les départements devront créer suffisamment de places et de structures adaptées à chaque profil afin de répondre aux besoins de chaque enfant placé. En complément, les lieux d'accueil doivent être composés d'une l'équipe interdisciplinaire permettant de répondre de manière adapté pour chaque enfant : psychologue, infirimer, éducateur, moniteur éducateur, conseiller en économie sociale et familiale...

Il est donc nécessaire de favoriser les petites structures :

- Un maximum de dix enfants avec un taux d'encadrement de 1 pour 3, à l'instar des familles d'accueil.
- Qui soient proches des infrastructures (écoles, médecins, loisirs,...) pour ramener les institutions dans la vie de la cité.

L'Education nationale doit permettre aux structures de la protection de l'enfance de ne pas concentrer les enfants dans un seul établissement et faciliter l'inscription dans plusieurs écoles du territoire.

AUX ENFANTS ACCUEILLIS



Alors que nous vivons dans un monde réai par des normes. permettant de garantir conformité et la qualité des biens et services, la protection de l'enfance bénéficie d'aucun véritable cadre normé (à l'exception des taux d'encadrement pour les 0 - 3 ans). Il est temps de créer un cadre national normé concernant les lieux de vie des enfants placés avec ces cing propositions:

1/ Taux d'encadrement minimum en fonction de l'âge et des situations des enfants accueillis, personnel diplômé, contrôle régulier des antécédents, régularité des évaluations, effectivité des projets, respect des lois, respect des droits, qualité de prise en charge...

2/ La création d'un cadre et de normes définies est une nécessité pour empêcher les abus et les prises en charge parfois défaillantes. 3/ Procéder à une évaluation des besoins spécifiques de chaque jeune avant le placement et avant chaque changement d'établissement, afin de garantir que le lieu de vie soit le plus adapté aux besoins de l'enfant et prendre en compte la parole de l'enfant avant toute prise de décision.

4/ Mise en place d'un suivi et de bilans d'évaluation réguliers afin de garantir le parcours de l'enfant et son bien-être en s'assurant que le lieu de vie reste adapté à la prise en charge. Lorsqu'un enfant se trouve en situation de danger dans sa structure d'accueil, une réorientation doit être réalisable en urgence de manière sécurisée.

5/ Lutter contre la surpopulation dans les foyers en limitant le nombre d'enfants dans chaque groupe et par chambre, préserver un espace d'intimité, y compris pour les accueils d'urgence.

POURSUITE DE PRISE EN CHARGE GARANTIE JUSQU'A 25 ANS OU LA FIN DU CURSUS ÉTUDIANT

Si quelques progrès sont constatés, notamment un léger allongement de la durée moyenne de l'accompagnement (19 ans et 9 mois) et un meilleur accès au logement social, de nombreux problèmes subsistent:

Sur l'accompagnement des jeunes majeurs (loi de 2022):

- 11 % seulement des départements ont appliqué l'entretien prévu à 17 ans.
- 50 % seulement des départements proposent un accompagnement conforme.

Concernant les ieunes maieurs. départements n'assument pas encore l'étendue de leurs obligations" et le financement de l'État (50 millions dans la loi de finances pour 2023) "n'est pas à la hauteur pour soutenir les départements dans le versement d'une aide utile pour les jeunes en difficulté^f, jugeait le sénateur Bernard Bonne dans un rapport publié à l'été 2023. Fin 2022, 31 000 ieunes majeurs bénéficient d'un accueil provisoire jeune majeur. Ce nombre diminue de 3,7 % en 2022, après avoir fortement progressé entre 2018 et 2021 (+21 % en movenne par an) (DRESS, 2024).

Les jeunes ne sont pas accompagnés jusqu'à 21 ans comme prévu, mais seulement 21 mois en moyenne. Le nombre d'éducateurs référents diminue (20 % des répondants signalent leur absence, contre 7 % en 2024), et le droit au retour n'est toujours pas effectif dans plusieurs départements. Par ailleurs, la durée des « contrats jeunes majeurs » est trop courte (11 mois en moyenne, souvent réduits à 6 mois), et les refus d'accompagnement illégaux persistent.

POUR ALLER PLUS LOIN:

ASSEMBLÉE NATIONALE (2025). AUDITION D'ADRIEN TAQUET.

DREES (2024). L'AIDE SOCIALE À

INED (2018). QUE DEVIENNENT LES JEUNES APRÈS L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ?

Face à ces constats, Cause Majeur ! demande au Gouvernement et aux départements d'assurer l'application effective de la loi, de clarifier les droits des jeunes majeurs, et de garantir un accompagnement jusqu'à 21 ans, voire 25 ans pour les plus vulnérables.

Les jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance avant 18 ans sont majoritairement sans emploi et sans formation (51 %) lorsqu'ils ont été réinterrogés 18 mois plus tard. En revanche, les jeunes adultes ayant bénéficié d'un contrat jeune majeur (CJM) connaissent de meilleurs taux d'emplois : plus le CJM est long, meilleur est le taux d'emploi. Ainsi, un tiers des jeunes ayant bénéficié d'un CJM inférieur à un an est en emploi et la majorité des bénéficiaires d'un contrat supérieur à un an est en emploi.

Ainsi, les jeunes qui n'ont pas bénéficié d'un CJM sont le plus souvent hébergés (68 %) chez leurs parents. Seulement 27 % disposent de leur propre logement en tant que locataire, 5 % sont à la rue ou pris en charge par une association, notamment d'aide aux personnes sans-domicile. Pour les jeunes bénéficiant d'un CJM inférieur à un an, 51 % sont hébergés, 40 % sont en logement indépendant et 9 % font appel à d'autres formes d'aides au moment de la sortie (INED, 2018). 40 % des jeunes sans domicile fixe sont d'anciens enfants de l'ASE (Fondation Abbé Pierre, 2022).

LIENS AVEC LES PARENTS

LE PLUS GROS DE CE QUI M'EST ARRIVÉE DANS MA VIE, LES TRAUMATISMES ET LES VIOLENCES, SE SONT PASSÉS UNE FOIS QUE J'AI ÉTÉ PLACÉE. J'AI ÉTÉ PLACÉE POUR DES NÉGLIGENCES PHYSIQUES. C'ÉTAIT MOINS GRAVE QUE CE QUI S'EST PASSÉ APRÈS. J'AVAIS UN GRAND FRÈRE DE 8 ANS. MA MÈRE N'ARRIVAIT PAS À LE GÉRER ET L'ÉCOLE AVAIT FAIT DES SIGNALEMENTS. QUAND J'AI ÉTÉ PLACÉE, J'AI CONTINUÉ DE VOIR MA MÈRE. À 16 ANS, J'AI DÉCIDÉ DE COUPER LES PONTS. ENTRE 1 AN ET DEMI ET 16 ANS, IL SE PASSAIT TOUJOURS DES TRUCS. L'ASE NE M'A PAS PROTÉGÉ. JE SUIS RETOURNÉE CHEZ MA MÈRE ET J'AI VÉCU DES VIOLENCES SEXUELLES ET D'INCESTE À DEUX REPRISES.

C'EST ARRIVÉ UNE FOIS ET ILS M'ONT LAISSÉ. LA DEUXIÈME FOIS, IL Y A EU UNE ENQUÊTE QUI A RAPIDEMENT ÉTÉ FERMÉE. L'ASE AVAIT DEMANDÉ QUE MA MÈRE PORTE PLAINTE MAIS ELLE N'A PAS VOULU CAR C'ÉTAIT MON FRÈRE ET MON BEAU-FRÈRE. J'AI DÛ GARDER UN LIEN AVEC MA MÈRE SOUS PRÉTEXTE QU'ELLE M'AIMAIT. MAIS À CHAQUE VISITE J'ÉTAIS MISE EN DANGER. ILS ONT TOUJOURS VOULU QUE JE GARDE DES CONTACTS AVEC ELLE CAR ILS ESTIMAIENT QUE J'AVAIS DE LA CHANCE CAR ELLE DISAIT M'AIMER. POUR DONNER LE CONTEXTE, J'AI UNE GRANDE SCEUR ET UN GRAND FRÈRE. LE MARI DE MA SCEUR M'A AGRESSÉ.

De nombreux enfants placés au sein de l'ASE dénoncent le maintien forcé des liens parentaux malgré, parfois, l'existence de graves maltraitances ayant conduit au placement.

"

Il convient de prendre systématiquement en compte l'avis de chaque jeune concernant le maintien des relations avec ses parents ainsi que de la façon dont ces relations peuvent se poursuivre et d'exprimer librement son avis quant à la titularité, l'exercice de l'autorité parentale et leurs modalités.

Il arrive parfois que des parents titulaires de l'autorité parentale, s'opposent de manière préjudiciable aux intérêts de leurs enfants. L'ASE, en tant qu'acteur protecteur, doit saisir le juge des enfants en cas d'exercice de l'autorité parentale contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant, afin de permettre une évaluation de la situation et, le cas échéant, la mise en place de mesures.

Concernant l'obligation alimentaire, qui incombe aux enfants envers leurs parents, s'ils ne sont pas en mesure d'assurer leurs besoins fondamentaux (manger, se loger, se soigner, s'habiller):

Bien que des cas de dispense de l'obligation alimentaire existent, l'ancien enfant placé doit démontrer qu'il remplit les conditions légales ou que son parent a gravement manqué à ses devoirs. La preuve de ces manquements peut être de toute sorte : jugement, attestation. documents de services sociaux... Encore faut-il que l'enfant placé dispose des documents en attestant. De nombreux anciens enfants doivent placés aujourd'hui engager des procédures iudiciaires pour prouver remplissent les conditions de dispense.

Pour éviter ces démarches difficiles, le département devra remettre une attestation en fin de prise en charge, conservée également dans le dossier personnel de l'enfant placé.



POUR ALLER PLUS LOIN:

CONSEIL NATIONAL DES BARRAUX (2021). AVOCAT DE L'ENFANT : POUR LA PRÉSENCE OBLIGATOIRE EN ASSISTANCE ÉDUCATIVE.

LE MÉDIA SOCIAL (2024). EN ASSISTANCE ÉDUCATIVE, L'ENFANT

ACCÈS À UN AVOCAT

Le juge des enfants est principalement chargé de prendre des mesures d'assistance éducative, cependant il n'a pas pour mission de représenter les intérêts de l'enfant à titre individuel, ce rôle est dévolu à l'avocat.

Une décision de placement n'est jamais un acte anodin, l'enfant doit pouvoir bénéficier d'une assistance juridique pour représenter ses intérêts et porter sa parole, qu'il soit discernant ou non.

Il est indispensable de garantir l'accès inconditionnel à un avocat pour tous, non choisi par le juge, le département ou la structure. Pour ce faire. l'avocat doit être nommé par le Bâtonnier (c'est le cas pour اوما avocats commis d'office). L'avocat conseillera l'enfant, il sera son lien de confiance et son moyen de recours durant toute sa mesure de placement en protection de l'enfance. Il représentera et agira dans le seul intérêt de l'enfant placé.

PRISE EN CHARGE DE TOUS LES FRAIS DE JUSTICE POUR LES ANCIENS ENFANTS PLACES CONCERNANT LES FAITS S'ETANT PRODUITS DURANT LE PLACEMENT

Lorsqu'un enfant est placé en protection de l'enfance, il est sous la protection de l'Etat et du département où il est placé. A ce titre, dans le cas où un incident viendrait à se produire durant la prise en charge, l'enfant placé ou ancien enfant placé doit pouvoir bénéficier de l'aide juridictionnelle automatique, sans autre condition que la preuve de prise en charge en protection de l'enfance durant la période concernée par le grief.

21

DROIT DE CHOISIR SON AVENIR ET SON ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Parce qu'aujourd'hui nous subissons encore trop souvent nos orientations: injonctions aux études courtes, aux formations professionnelles souvent peu diplômantes et aux avenirs précaires. Les enfants placés doivent pouvoir choisir leur orientation professionnelle et leur avenir. On ne peut pas forcer un jeune à adhérer à un cursus ou à un projet professionnel qu'il n'a pas choisi.

Dans le détail, à 18-19 ans, le niveau de diplôme des jeunes ayant été placés reste faible puisque 43% n'ont aucun diplôme, 33% un CAP et 23% un baccalauréat. Pour l'accès aux études post bac, ce taux chute à 10%. En conséquence, il faut mettre un terme aux orientations imposées de façon arbitraire.

JESS JASS AND AND ALASE AND AND ALASE ALASE ALASE EN 1977 EN 2022

cc

J'AI GRANDI AU SEIN DE L'ASE. J'ÉTAIS UNE EXCELLENTE ÉLÈVE. À L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE, JE N'ÉTAIS PAS QU'UN NUMÉRO DE DOSSIER : J'ÉTAIS R., UNE ÉLÈVE ENCOURAGÉE EN FRANÇAIS PARCE QUE J'AVAIS LA NOTE DE 18 ET RÉPRIMANDÉE EN MATHÉMATIQUES PARCE QUE J'AVAIS LA NOTE DE 8.

EN CLASSE DE TROISIÈME, J'AI DÛ MENTIR POUR POUVOIR ACCÉDER À UNE FILIÈRE GÉNÉRALE. PREMIÈRE DE LA CLASSE TOUT AU LONG DE MA SCOLARITÉ, J'ÉTAIS POURTANT LA DERNIÈRE DONT ON SE SOUCIAIT POUR ALLER CHERCHER UN BULLETIN SCOLAIRE.

ALORS, EN BONNE PUPILLE DE L'ÉTAT, JE ME PRÉSENTAIS À LA JUGE POUR ENFANTS POUR LUI MONTRER MON BULLETIN SCOLAIRE AFIN QU'ELLE SOIT FIÈRE DE MOI... -R

Pour garantir le succès et l'avenir des jeunes, il est essentiel que l'orientation scolaire et le projet professionnel soient construits en amont, avec le jeune et du personnel qualifié, sans que la pression du département ne soit un facteur décisionnel. Il faut accompagner les jeunes et prendre en compte leur spécificités.

NOS REVENDICATIONS POUR PROFESSIONNELS

UNE FORMATION PLUS QUALITATIVE DES PROFESSIONNELS

Une formation de qualité des travailleurs sociaux, en particulier des éducateurs spécialisés, est essentielle pour assurer une bonne prise en charge des enfants placés. En améliorant la formation des travailleurs sociaux, nous assurons un meilleur accompagnement des enfants, avec des professionnels plus aptes à répondre aux véritables enjeux du terrain.

La formation doit amener à un socle commun pour tous les travailleurs sociaux tout en renforçant une spécialisation abordant les besoins d'un public spécifique:

- Handicap
- Jeunes majeurs (accès aux droits communs)
- Pupilles de l'État
- Mineurs non accompagnés (accès aux droits des étrangers)

La formation continue doit être soutenue tout au long de la carrière des travailleurs sociaux.

POUR ALLER PLUS LOIN:

HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'AGE (2023) L'AIDE ET LE SOIN AUX ENFANTS ET ADOLESCENTS EN PÉDOPSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE.

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ (2021) COORDINATION ENTRE SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET SERVICES DE PEDOPSYCHIATRIE - NOTE DE CADRAGE

L'intervention d'enseignantschercheurs pour intégrer les dernières avancées scientifiques dans la formation et la mise en place de pédagogie plus rigoureux permettraient de garantir la qualité des enseignements dispensés. important de soutenir la recherche, déjà pointée par certains organismes dans leur domaine respectifs, comme le HCFEA qui alerte "sur un manque de recherches spécifiques sur psychotropes effets des sur les enfants, comparativement à celles systématiquement menées sur les adultes."

La formation devra intégrer l'intervention des premiers concernés afin d'améliorer, par leur expertise, la compréhension des personnes accueillies en protection de l'enfance et de leurs besoins.

La HAS le souligne en 2021: "si la loi prévoit depuis 2007 la formation initiale et continue de tout professionnel exerçant auprès d'enfants en danger ou en risque de danger", ses dispositions ne sont pas ou insuffisamment mises en œuvre.

SORTIR LA FORMATION DE PARCOURSUP

Les métiers du champs social, y compris travailleur social et éducateur spécialisé, sont trop souvent insuffisamment formés aux publics, aux situations et aux réalités faces auxquelles ils vont être confrontés.

Le manque d'attractivité de ces métiers ont une réelle incidence sur la niveau de préparation حا attendu. Sortir compétence la formation de travailleur social de Parcours Sup mettrait un frein à la dynamique du "second choix". Cela permettrait d'établir une meilleure selection des profils des futurs étudiants.

Cela permettra également de privilégier la formation par l'apprentissage et par les situations concrêtes. Cela doit permettre aux futurs travailleurs sociaux d'avoir des expériences sur le terrain et de pouvoir se confronter, avant de choisir leur structure, aux différents secteurs du social.





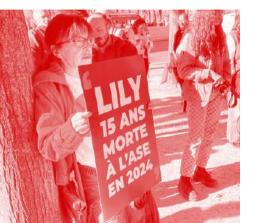
La mise en place systématique d'un mentorat au sein de chaque structure avec des professionnels expérimentés doit permettre le perfectionnement des travailleurs sociaux dans les premières années d'exercice dans la structure.

Enfin, au regard des frais d'inscription, les aides de l'Etat doivent être maintenues. Les départements doivent également permettre le financement de l'apprentissage des futures travailleurs sociaux, en particulier pour les Maisons d'enfants à caractère sociaux. Le soutien de la région est essentiel

REVALORISER ET MIEUX CONSIDÉRER LES MÉTIERS DU SOCIAL

Mal considérés, mal payés, les professionnels du secteur de la protection de l'enfance et du social réalisent un travail difficile mais essentiel en protégeant les populations les plus fragiles de notre société.

Ils sont en première ligne face à la misère, aux violences, à la grande pauvreté, au handicap et à l'exclusion sociale. Une revalorisation du métier. aussi bien financièrement qu'académiquement permettrait d'attirer plus de personnes vers un secteur aujourd'hui en grave déficit de environ 30.000 personnel. avec postes vacants.



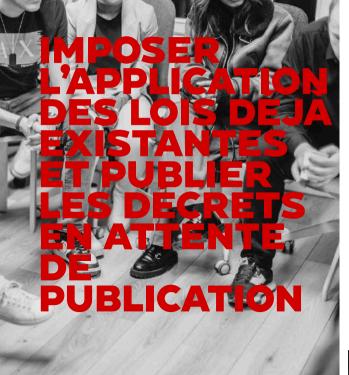


La création d'un cursus universitaire et une reconnaissance académique des formations du social seraient également un bon moyen de revaloriser les métiers du secteur.

Pour chaque professionnel, il s'agit de créer une prise en charge individuelle et un espace d'accompagnement. Cet espace permettrait d'avoir accès à des ressources, des savoirs et des formations additionnelles en vue de perfectionner et de questionner ses pratiques.

Par ailleurs, à la vue de la pénibilité de leur travail, un suivi psychologique et de santé mentale doit leur être facilité et ce, en dehors de leur institution.





Actuellement. un arand nombre da loie déià existantes demeurent sous appliquées. voire non appliquées. Pire encore. nombre de décrets attendent touiours leur publication au Journal Officiel

Ces non applications des lois et non publications des décrets constituent des pertes de chances considérables pour les enfants placés et entraînent des drames parfois funestes.

POUR ALLER PLUS LOIN:

BFM RMC (2024). MINEURS CONFIÉS À L'ASE EN HÔTEL : LA LOI TOUJOURS PAS APPLIQUÉE DEUX ANS APRÈS LE VOTE.

BFM TV (2025). ROUEN: AVOCATS ET MAGISTRATS ALERTENT SUR LE MANQUE DE MOYENS POUR LA JUSTICE DES MINEURS. FRANCE INFO (2024). TRIBUNAUX SURCHARGES, PLACEMENTS NON EXECUTES: CE QUE REVELE UN SONDAGE AUPRES DE 176 JUGES DES ENFANTS. UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS (2024). LA JUSTICE DES MINEURS: L'IMPOSSIBLE REPIT.

AUGMENTATION DES MOYENS POUR LA JUSTICE DES MINEURS

Tribunaux surchargés, délais d'audiences déraisonnables, auditions express, enquêtes sociales non réalisées, placements non exécutés faute de places, maltraitances qui durent...

La dégradation de la justice des mineurs l'empêche aujourd'hui d'assurer sa mission de protection, aggravant la précarité d'enfants déjà en danger et sans prise en charge. Abandonner l'excuse de minorité serait particulièrement préjudiciable aux enfants de l'ASE.

RÉTABLISSEMENT D'UN MINISTÈRE DE L'ENFANCE DE PLEIN EXERCICE

Alors que nous vivons la plus grave crise dans le domaine de la protection de l'enfance, la disparition du ministère de l'Enfance a interrompu la continuité de l'action publique en faveur de l'enfance et la maintient dans une situation d'incertitude.

Capacités d'accueil, santé, éducation...

la situation est si dégradée et les défis sont tels que seule une autorité politique de plein droit, capable de coordonner les actions entre les différents ministères avec des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins, permettra de sortir des difficultés actuelles de la protection de l'enfance et pourra, enfin, mettre en œuvre les mesures qui s'imposent.

ASSURER UNE INDÉPENDANCE FINANCIÈRE AUX ADEPAPE

POUR ALLER PLUS LOIN:

CESE (2024). LA PROTECTION DE L'ENFANCE EST EN DANGER : LE CESE ADOPTE UN AVIS.

Les ADEPAPE (Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance et des pupilles de l'Etat) sont des associations qui participent à l'effort d'insertion sociale des personnes accueillies en protection de l'enfance. Elles sont obligatoires sur l'ensemble du territoire national et régies au Code de l'Action Sociale et des Familles, elles sont reconnues d'utilité publique.

Les ADEPAPE font partie intégrante du système de protection de l'enfance, elles accueillent et conseillent les enfants placés et luttent contre les dérives du système de protection de l'enfance, afin de limiter la casse sociale.

L'une des missions premières des ADEPAPE est de rompre l'isolement social. Elles sont présentes lorsque plus personne ne l'est, lorsque les jeunes se retrouvent à la rue avec, parfois, deux sacs poubelles en guise de bagages, le jour de leur dixhuitième anniversaire.

Les ADEPAPE interviennent, à chaque étape, pour trouver des solutions et proposer des compromis avec les structures et les départements.

Les ADEPAPE accompagnent les enfants placés et anciens enfants placés dans leurs droits, dans leurs démarches administratives, l'accès au logement, lorsqu'ils n'ont plus de quoi manger, plus confiance dans les institutions, lorsque le désespoir s'installe...

Actions sociales mais également culturelles et sportives, Les ADEPAPE c'est aussi un réseau d'entraide entre pairs, par et pour les enfants de la protection de l'enfance. Hélas, ces actions ne sont pas forcément vues d'un bon œil par un certain nombre de départements, en particulier lorsque les ADEPAPE aident les enfants placés dans des recours afin de faire valoir leurs droits

POUR ALLER PLUS LOIN:

CESE (2024). LA PROTECTION DE L'ENFANCE EST EN DANGER: LE CESE ADOPTE UN AVIS.





Certaines ADEPAPE font l'objet d'ingérences, de pressions et de chantage au financement par leurs départements financeurs. L'immense majorité des ADEPAPE ont d'ailleurs une visibilité financière très courte (1 an, 2 ans).

Afin de pérenniser l'action des **ADFPAPF** et de toutes autres associations de aidance pair destination des enfants placés et anciens enfants placés sur le territoire. il est nécessaire que ces dernières bénéficient d'une indépendance financière, seule garantie véritable de liberté d'action associative.

Pour ce faire, un fléchage minimum de 0.5% du budget protection de l'enfance des départements, vers les ADEPAPE, doit être imposé aux départements.



POUR ALLER PLUS LOIN:

RTS (2024). LA LOI SUISSE DE RÉPARATION DES ABUS CONTRE LES ENFANTS PLACÉS

CRÉER UNE COMMISSION DE REPARATION ET D'INDEMNISATION POUR LES ENFANTS PLACES

Le but de cette commission de réparation, inspirée de L'initiative populaire Suisse « Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation) » est de procéder à une analyse scientifique de la situation de la protection de l'enfance, d'enquêter et d'indemniser les victimes de mauvais traitements en protection de l'enfance. Cette commission a également pour objectif d'obtenir une reconnaissance officielle par l'État de l'existence de ces maltraitances.

Cette initiative, inspire d'ailleurs le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe veut prendre modèle de la Suisse dans la gestion des maltraitances commises à l'encontre des enfants placés.



REMERCIEMENTS

Ce Livre Blanc est le fruit d'une année de mobilisation des personnes concernées, de débats et d'efforts collectifs, et nous espérons qu'il saura être à la hauteur des attentes et des enjeux soulevés.

Nous remercions également toutes les associations, indispensables dans cette aventure. Leur mobilisation quotidienne et leur travail de terrain apportent une lumière précieuse sur des réalités trop souvent ignorées.

Nous souhaitons remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la rédaction de ce Livre Blanc.

Enfin, notre plus profonde reconnaissance va aux membres passés et présents du Comité de Vigilance. Grâce à leur engagement sans faille, leur vigilance et leur détermination, ce projet a pu voir le jour. Leur travail, souvent dans l'ombre, est l'essence d'une lutte, profondément citoyenne et démocratique, pour la justice et la reconnaissance.

Anais - Aurelia - Chaima - Nirmine - Abdenour - Justine - Marco - Lou-Jayne - Elyas - Imane - Thomas - Lou - Johnny - Joranne - Sabrina - Karen - Medhi - Leyley - Sébastien - Marie-Laure - Solveig - Zahra - Catherine - Emory - Laetitia - Liz - Marylin - Maid-Anais - Maxime - Maxime - Stéphanie - Camille - Melissia - Miguel Christine - Lorène - Melissa - Emmanuel - Léa - Roxane - Océane - Ouafa Léa - Ornella - Angélique - Ellora - Gaëlle - Laure - Nina - Kyllian - Damien - Florian - Cynthia - Valentine - Marine - Sista - Sarah - Sophie - Sonia - Cynthia - Shyraz - Tania - Cathy - Benoît - Rémy - Khalys - Aurélie - Liliane - Alexia - Alexis - Morgane - Alissa - Alysson - Anais , Angélique - Aurélie - Belfin - Ben - Brigitte - Black Heart - Camille - Cherine - Claire - Claire - Clea - Chloé - Davy - Deborah - Ak - Nolwen - Anne-Solène - Dylan - Eesah - Elodie - Éric - Es Laj - Fabien - Fabrice - Farha - Filia - Frederic - Haidy - Hamza - Hélène - Houke - Jeremy - Isabelle - Jade - Nathalie - Jean-Baptiste - Jennyfer - Jessika - Jibrane - Jocelyne - Micka - Sarah - Alexis - Jen - Salomé - Keltoum - Jo



- Laura - Lucie - Amandine - Amandine - Manon - Marie - Marie - Marine - Martine - Mathilda - Maxime - Michel - Ethan - Mohamed - Morgane - Myriam - Nadia - Nathalie - Nico - Laith - Nisrine - Rania - Palmyre - Priscillia - Quentin - Salomé - Samira - Sandra - Sephora - Serge - Solange - Geneviève - Sow - Stephanie - Talia - Tommy - Lucas - Laetitia - Lyes - Diodio - Marianne - Elina - Anniela - Delmina - Madiba - Maud - Medhi - Mady

Et tant d'autres qui ont apporté, à un moment ou un autre, leur pierre à l'édifice.

GLOSSAIRE

ASE: Aide Sociale à l'Enfance

AVC : Accident Vasculaire Cérébral

CAP: Contrat d'Apprentissage Professionnel

CESE: Conseil Économique Social et environnemental

CRÉAI: Centre Régionale d'Etudes d'Actions et d'Information

CROUS: Centre Régionale des Œuvres Universitaires et Scolaires

CSS: Complémentaire Santé Solidaire

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DRESS: Direction de la Recherche, des Études, de l'Evaluation et des

Statistiques

HAS : Haute Autorité de la Santé

IME: Institut Médico-Educatif

INED: Institut National d'Etudes Démographiques

IREPS: Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé

ITEP: Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

ORS: Observatoire Régional de la Santé

PJJ: Protection Judiciaire de la Jeunesse

VSS: Violences Sexistes et Sexuelles

UNAFORIS: Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en

Intervention Sociale

